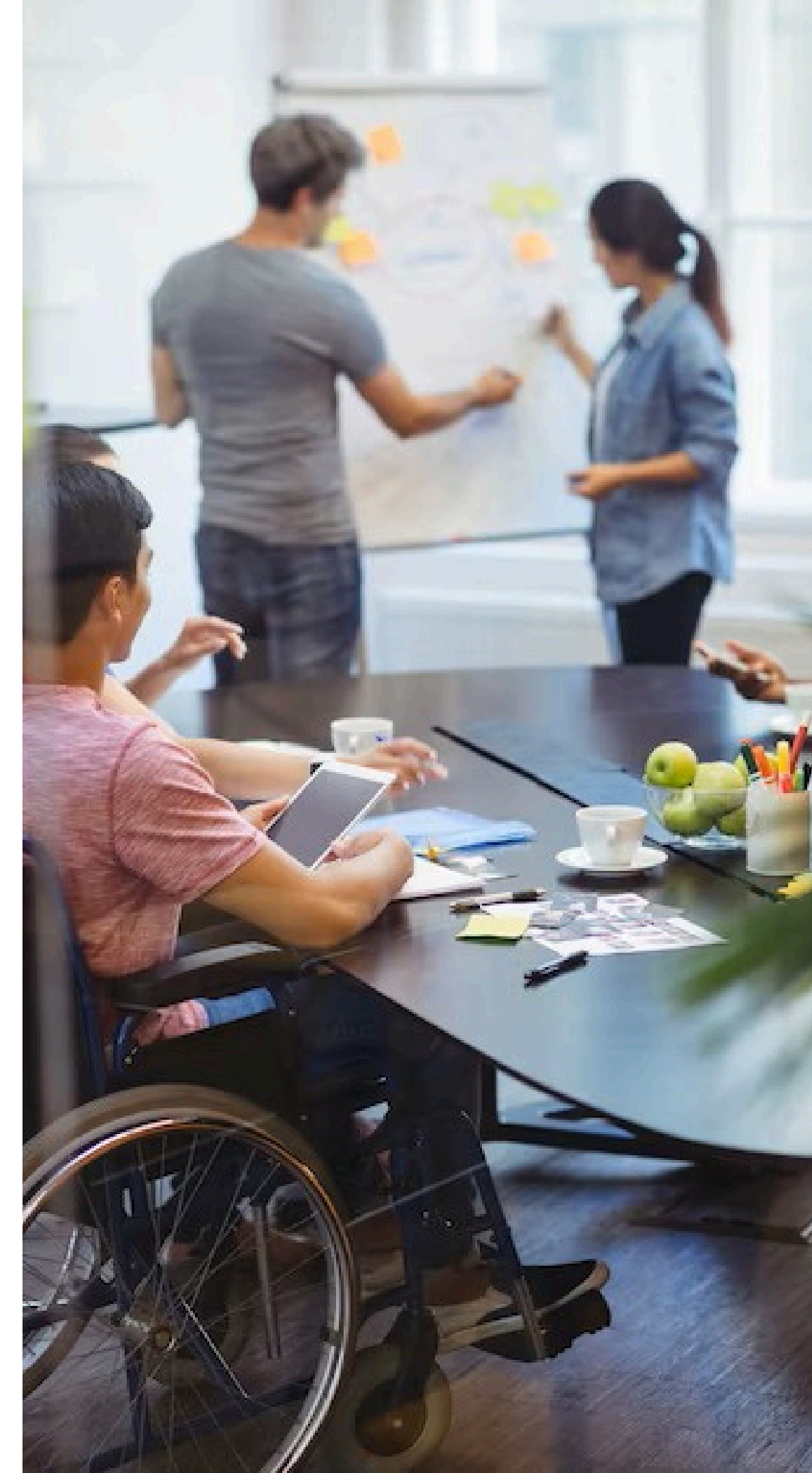




LE LIVRET HANDICAMPUS

Le référent Handicampus vous accompagne, est là pour vous contactez le à tout moment sur : handicampus@campus-stratinnov.com

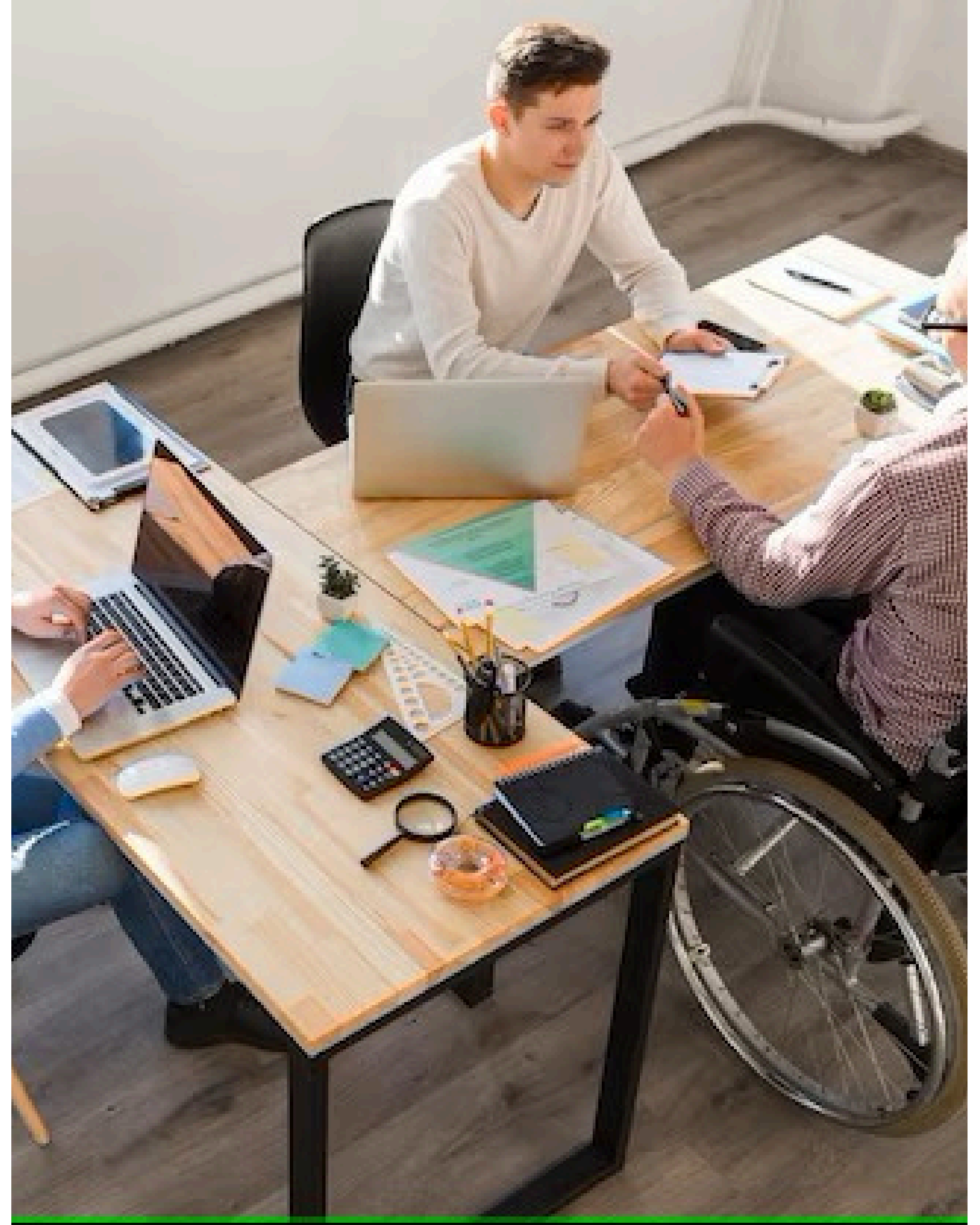


Le dispositif Handicampus

Depuis sa création, Campus Strat@Innov est soucieuse du confort et du bien-être de tous ses apprenants. Le programme Handicampus vise à permettre aux apprenant se sentant en situation de handicap de poursuivre leur formation dans les meilleures conditions possibles. Le dispositif Handicampus repose sur trois axes essentiels.

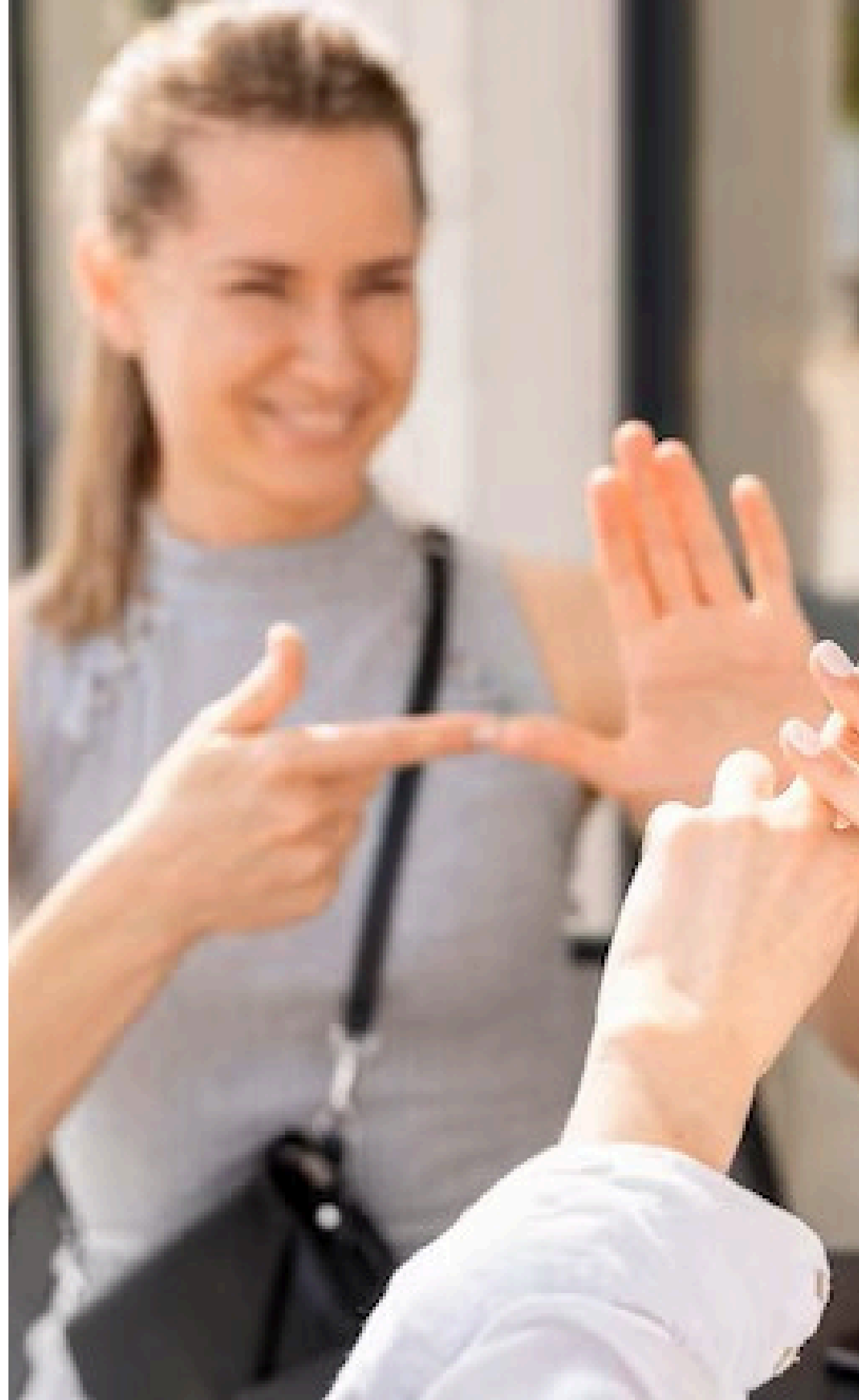


Le premier est l'accueil et l'accompagnement interne des apprenants en situation de handicap. Que vous soyez en situation de handicap permanent ou temporaire, ou souffrant d'un trouble de santé qui impacte votre scolarité, le référent handicap vous accueille dans le respect total de la confidentialité pour prendre en compte vos besoins, vous écouter et s'assurer du meilleur déroulement possible de votre scolarité et de votre intégration dans la vie étudiante au sein de Campus Strat@Innov Paris et servir d'interface entre vous et les différents services de l'école tout en vous accompagnant dans vos différentes démarches administratives et pédagogiques.





Le second est un aménagement des enseignements et examens en vous proposant du mieux que possible des aménagements spécifiques et la mise en place d'un suivi pédagogique individualisé et dans un cas de force majeur un aménagement des examens.

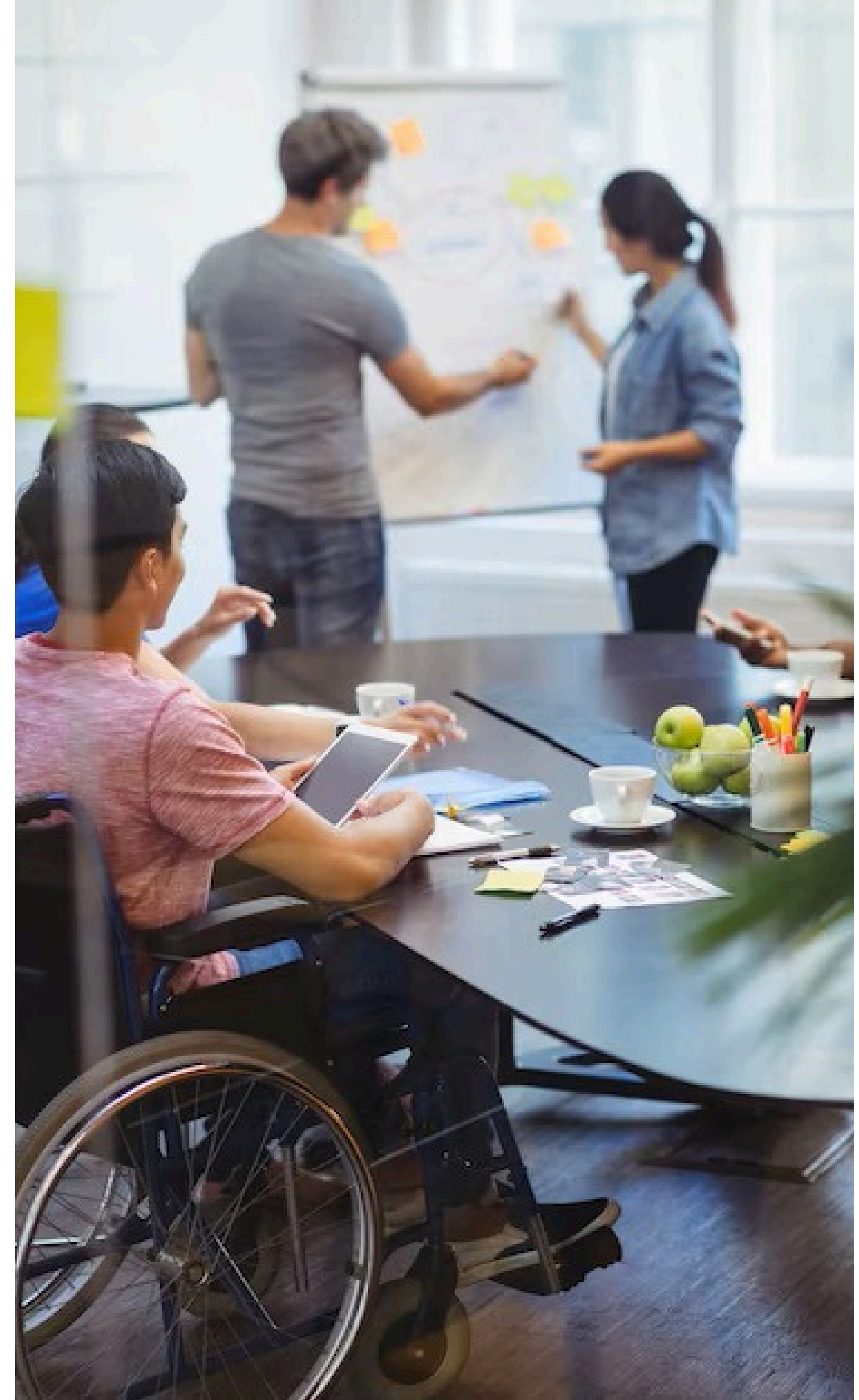


Le troisième est un accompagnement à l'insertion professionnelle, en effectuant un suivi régulier auprès des entreprises d'accueil mais aussi en travaillant avec nos apprenants sur le recrutement autour d'une multitude d'ateliers de techniques de recherche d'emploi qui leur sont dédiés.

L'ALTERNANCE pour les personnes en situation de handicap

Le principal avantage que peut procurer l'alternance à une personne en situation de handicap est la possibilité de construire son propre parcours vers un emploi adapté à sa situation de handicap.

L'alternant bénéficiant ainsi d'une entrée progressive dans le monde professionnel, à mesure qu'il acquiert une qualification reconnue.





- La formation en alternance permet aux travailleurs handicapés de bénéficier des avantages suivants :
- Un accompagnement personnalisé
 - Les mêmes droits que les salariés signataires d'un contrat de travail "classique"
 - Des aides spécifiques de l'AGEFIPH

L'aide de l'AGEFIPH

L'Agefiph participe au financement des projets destinés à compenser le handicap dans l'emploi.

Pour en bénéficier c'est simple :

Trouvez l'aide financière correspondant à votre besoin sur ce lien :

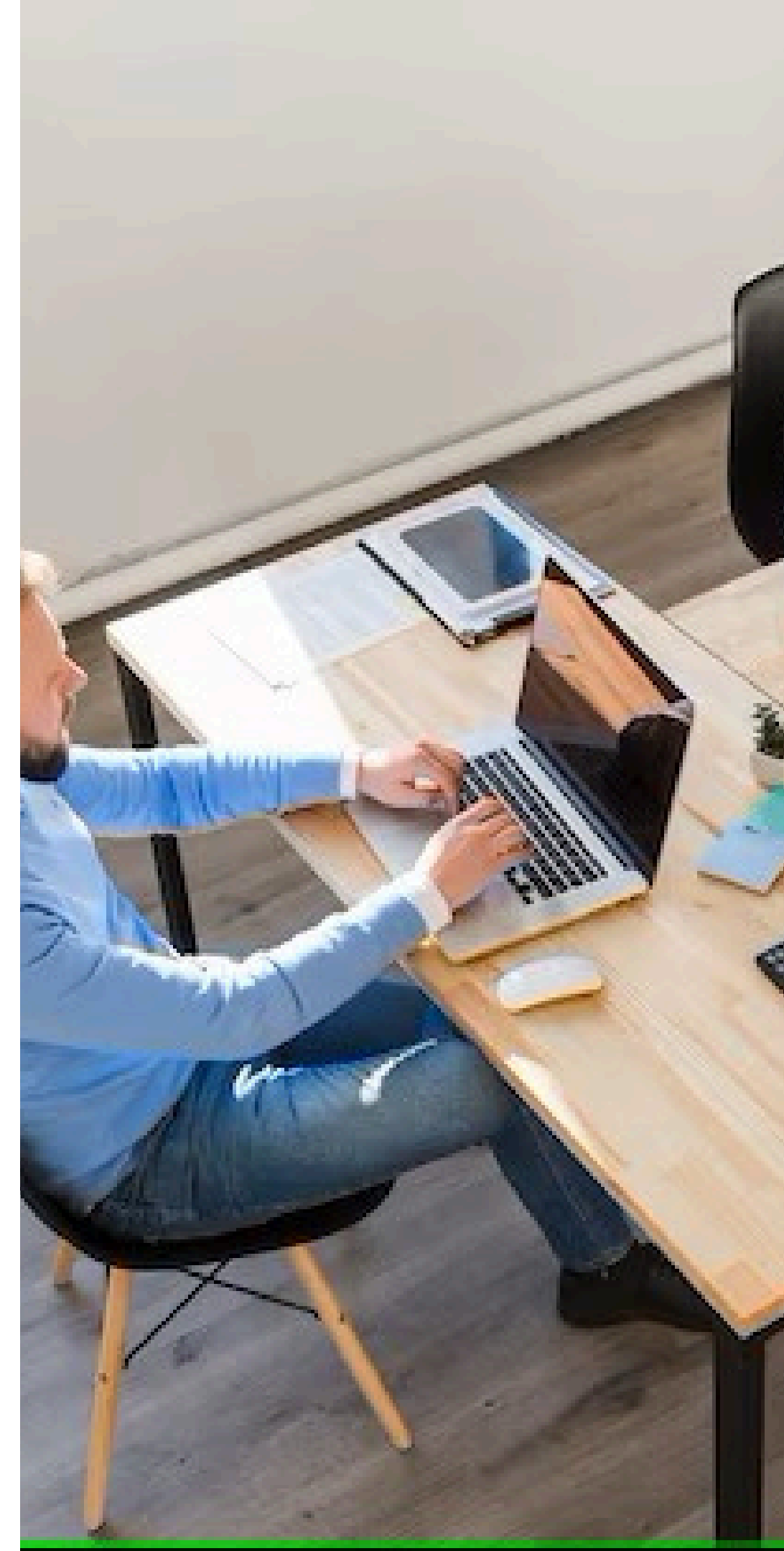
https://www.agefiph.fr/services-et-aides-financieres?field_type_aide_service_target_id=12

Déposez et complétez votre demande d'aide financière

Un conseiller Agefiph étudie votre demande et peut vous demander des documents et informations complémentaires.

Vous êtes informé de la décision. En cas d'avis favorable, vous recevez l'aide financière par virement bancaire.

Besoin d'aide ? Votre conseiller Pôle emploi, Cap emploi ou Mission locale ou votre conseiller Agefiph entreprise vous accompagnent. Rapprochez-vous de votre référent handicap à l'école (handicampus@campus-stratinnov.com) pour une aide ou une orientation dans la démarche à suivre.



CONTACT REFERENT HANDICAP

Jérôme LATORRE

01 56 33 76 72

handicampus@campus-stratinnov.com